



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU PREFET

ARRÊTE PREFECTORAL n°2261 du 05 JUIN 2008

**Portant désignation  
des Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR)  
du programme «AGIR pour la sécurité routière»**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'honneur**

- Vu la décision du comité interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière ;
- Vu la lettre du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière aux Préfets du 23 août 2004, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, et notamment du programme « Agir pour la sécurité routière », fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention ;
- Sur proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, chef de projet sécurité routière ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La personne dont le nom suit est nommée Intervenant Départemental de Sécurité Routière (IDSR) et participera à ce titre à des actions concrètes de prévention, ciblées sur les enjeux spécifiques du département et proposées par la préfecture, en partenariat avec les collectivités territoriales :

Jennifer Peris  
Route du Collet  
66400 Reynes

**Article 2°**

La validité du présent arrêté est de trois années à compter de sa signature

**Article 3 :**

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière et le directeur départemental de l'équipement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à Perpignan, le 05 JUIN 2008  
Pour le préfet par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

FRANÇOIS-CLAUDE PLAISANT  
001

Téléphone :

Adresse Postale : 24 quai Sadi Carnot – 66951 PERPIGNAN CEDEX  
Standard 04.68.51.66.66

Renseignement :

www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr